|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **INTERNES** | **STENGHTS (Forces)** | **WEAKNESSES (Faibleses)** |
| * Motivation de STEG et ANME pour externaliser le contrôle technique ; * Retour d’expérience de 5 ans de développement d’IPV ; * Compétences STEG en matière de contrôle technique en général et en PV en particulier; * Compétences ANME en matière de gestion et contrôle des projets PV ; * Appui et assistance technique de GIZ. | * Manque de cadre réglementaire et normatif spécifique adéquat ; * Manque d’organe de suivi des prestations des bureaux de contrôle agréés; * Manque de centres de formation compétents pour assurer une qualification adéquate aux intervenants dans le secteur PV et en particulier pour le contrôle technique. * Manque d’entité de suivi du projet d’externalisation du contrôle technique; |
| **EXTERNES** | **OPPORTUNITIES (Opportunités)** | **THREATS (Menaces)** |
| * Existence de bureaux de contrôle compétents pour le contrôle des installations électriques; * Le secteur des ER en développement ; * Chiffres d’affaires du contrôle technique PV prometteurs pour les bureaux de contrôle; * Existence d’un organe d’accréditation des bureaux de contrôle selon des référentiels et norme internationaux. | * Risque d’alourdir les coûts d’investissement des IPV par le coût du contrôle ; * Risque de concurrence déloyale induisant une médiocrité des prestations de contrôle; * Risque de manque de formation, de compétences et/ou de sérieux de certains bureaux de contrôle ou contrôleurs * Risque de faible développement du PV |